



**SNCD - INFO**



## **BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS**

**N° 2019 / 6 – 2 AVRIL 2019**

<b>CAPN</b>		
<b>SOMMAIRE</b>	<b>Compte rendu des CAPN n°2 et 3 du 15 mars 2019 Mise en compétition d'emplois IR1</b>	<b>4 PAGES</b>

\*\*\*\*\*

### **L'ESSENTIEL DU BI**

- ⇒ 60 candidats pour 33 postes offerts, 22 mouvements réalisés.
- ⇒ Une désaffection toujours marquée pour les postes d'encadrants en surveillance.
- ⇒ Au final : 11 promotions d'IR2 au grade d'IR1, 10 mouvements d'IR1, 1 mouvement d'IP1.

\*\*\*\*\*

Les CAPN n° 2 et 3 ont siégé le vendredi 15 mars 2019 sous la présidence de M. Pascal DECANTER, chef du bureau RH3, assisté de ses collaborateurs.

**L'USD-FO**, qui détient 4 sièges sur 6 dans cette configuration, était représentée par Jean-Louis FILLON (DR Lyon) pour les IP1, François ALBINI (DR Amiens), Véronique STACKLER (DR Strasbourg) et Xavier JOANNE (DR Reims) pour les IR1, Marie-Christine BRUN (DR Roissy) et Pascale BRIZIO (IdF experte) pour les IR2.

*Autres organisations syndicales représentées dans cette formation : CGC pour les IP1 et CFDT pour les IR2 (1 siège pour chacune de ces organisations)*

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS  
Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

**Calendrier** : les postes de chefs de service offerts aux IP1/IR1 font l'objet de trois CAPN par an, deux au premier semestre et une au second semestre.

Cette CAPN était la deuxième de l'année, la troisième et dernière se tiendra à l'automne prochain.

## **EXAMEN DES CANDIDATURES**

### **Éléments statistiques :**

**33 postes offerts** : 8 postes de chef d'un bureau de douane, 2 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane, 6 postes de chef d'un SRE, 2 postes de secrétaire général, 3 postes de chef de pôle dans une recette interrégionale, 1 poste de chef de CISD, 1 poste de chef de service au CSCRH, 1 poste de chef de secteur GRH dans une DI, 7 postes de CSDS encadrant une Très Grande Unité (TGU) ou une Grande Unité (GU), 2 postes de responsables dans un service à compétence nationale.

12 postes à profil pour lesquels une fiche de poste détaillée accompagnait l'enquête, précisant en outre les coordonnées de la personne à contacter obligatoirement par les candidats.

60 candidatures examinées dont 2 candidatures d'IP1, 15 candidatures d'IR1 et 43 candidatures d'IR2 .

1 candidature était irrecevable (le candidat ne remplissait pas les conditions statutaires).

1 IP1, 10 IR1 mutés, et 11 IR2 promus à l'issue des débats.

11 postes non pourvus à l'issue de la CAPN, en raison de l'absence de candidatures.

### **Examen des candidatures :**

#### **Rappel :**

☞ Les candidatures font l'objet d'avis hiérarchiques de la direction d'appartenance et pour les postes à profil d'une fiche d'entretien établie par la personne à contacter obligatoirement reprise sur la fiche de poste.

☞ Il est précisé que cette fiche d'entretien donne un éclairage sur l'adéquation de la candidature au poste sollicité et constitue un document de travail mis à la disposition des élus en CAPN .

☞ Cette fiche n'a pas vocation à alimenter le dossier individuel, à la différence de la fiche de candidature où figurent des avis hiérarchiques.

### **Déroulement de la CAPN :**

En ce qui concerne l'examen des candidatures, la plupart des choix réalisés lors de cette CAPN n'appelle pas de commentaire particulier dès lors que l'ensemble des éléments relatifs à la cohérence des choix ont été pris en compte.

Certaines propositions de l'administration ont cependant fait débat. Vos élus **USD-FO** ont une nouvelle fois constaté d'incroyables discordances entre les CREP, souvent élogieux et rédigés de façon contradictoire, et les appréciations émises lors de la transmission des candidatures.

Ils sont intervenus à chaque fois que l'équité ne leur semblait pas assurée, afin de faire respecter l'égalité entre tous les candidats.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS  
Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Il nous semble également utile de rappeler une règle de gestion particulière en ce qui concerne les postes de chefs de SRE. Même s'ils sont toujours proposés lors de CAPN IR1, les postes de chef de SRE de plus de 10 agents, sont attribués en priorité aux IP1.

## COMMENTAIRES DE L'USD-FO

a) La désaffection relative aux postes de chef de service (CSDS) des TGU et GU est très préoccupante. Une nouvelle fois, vos élus de l'USD-FO sont intervenus, afin de demander à la direction générale une réflexion approfondie sur les raisons qui peuvent expliquer, au moins en partie, cette réticence de la part des agents de catégorie A de la branche surveillance.

b) L'absence totale de candidatures pour succéder au responsable du CISD de Sarcelles, rejoignant un effacement général de l'encadrement douanier dans les composantes de la chaîne statistique, auquel ont tendance à se substituer des composantes INSEE, centrales ou contractuelles, attire également notre attention.

Le profilage de tels postes, dont nous ne contestons pas l'exigence élevée de technicité, ne devrait pas aboutir à exclure ou dissuader les candidats potentiels issus de la douane, notamment en insistant sur des notions spécifiques INSEE et sur lesquelles la formation des douaniers est encore trop peu développée telles que le "secret statistique".

Ce dernier sous-tend d'ailleurs une réingénierie de la chaîne statistique discrètement initiée, sur laquelle les représentants du personnel seraient intéressés par quelques précisions, notamment en termes d'évolution des métiers et de restructurations potentielles pouvant en résulter

c) Vos élus attirent de nouveau l'attention des candidats restructurés afin qu'ils réfléchissent bien en amont aux souhaits exprimés afin de ne pas s'enfermer dans un choix restreint de postes qui ne leur permettra pas d'obtenir satisfaction.

La direction générale privilégie d'ailleurs l'élargissement des choix, et rappelle que la priorité des agents restructurés s'applique uniquement en cas de mutation, et non de promotion.

La recherche d'une promotion pourrait conduire à la perte de la prime de restructuration.

**Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPC, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.**

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

***Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO***

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

		<b>Après crédit d'impôt</b>			
- Inspecteurs-élèves	<b>Gratuit</b>		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	<b>99 €</b>	<b>33 €</b>	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	<b>204 €</b>	<b>68 €</b>
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	<b>108 €</b>	<b>36 €</b>	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	<b>213 €</b>	<b>71 €</b>
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	<b>123 €</b>	<b>41 €</b>	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	<b>225 €</b>	<b>75 €</b>
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	<b>147 €</b>	<b>49 €</b>	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	<b>231 €</b>	<b>77 €</b>
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	<b>168 €</b>	<b>56 €</b>	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	<b>243 €</b>	<b>81 €</b>
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	<b>183 €</b>	<b>61 €</b>	- Administrateur général des douanes	<b>249 €</b>	<b>83 €</b>
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>	- Retraité	<b>63 €</b>	<b>21 €</b>



### BULLETIN D'ADHÉSION

***Rayer la ou les mentions inutiles :***

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) :  trimestriel  annuel  : REMPLIR LE FORMULAIRE**

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**